



DÉPARTEMENT
DU VAR
▪
ARRONDISSEMENT
DE TOULON
▪
DÉMOCRATIE LOCALE
▪

République Française

Mairie de La Seyne-sur-Mer

Conseil de Quartiers SUD
Maison Intergénérationnelle d'Animation
Saint Georges

Commission Circulation Stationnement Sécurité

Vendredi 19 Novembre 2010



Etaient Présents. -

POUR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Alain LOPEZ, Adjoint au Maire, chargé des Quartiers Sud

Pour le Conseil de Quartier :

Pauline COOPER, Michelle DUVERCHIN, Usmar DEMOUTIEZ, Jacques MARCELIN,
Christian POTET, Cataldo SIMONE, André FOURNIER

Pour l'Administration:

Luc PALANGIE , Directeur territorial,
Pierre POGGI, Chef de Police Municipale,
Mireille HOOG-IMBERT, Fonctionnaire territorial, assure le secrétariat de séance.

Etaient Excusés.

Gérard CHATELARD, Joelle GALVAGNO/SOLER, Roger GHIBAUDO-BROUCHIER,
Jean MEDURI, Marcel ROBERT, Daniel et Zohra SORIANO



En tout premier lieu et avant de rendre compte du contenu de la réunion, il convient de souligner que les membres de de la Commission Circulation-Stationnement-Sécurité ont souhaité se rencontrer en comité restreint (hors service et élus) avant de formuler leurs propositions sur le maintien ou la modification des sens de circulation de l'avenue St Georges.

A 18h15 Alain LOPEZ, Adjoint au Maire chargé des quartiers Sud, ouvre la séance du conseil de quartiers, en présence des représentants de l'Administration.

Il donne la parole à Usmar DEMOUTIEZ qui assure les fonctions de rapporteur de la commission.

M.DEMOUTIEZ fait un résumé des votes obtenus par les différentes solutions proposées lors de la consultation des riverains de l'Avenue St Georges.

161 réponses ont été enregistrées sur 580 questionnaires distribués (ce qui fait **24,3% de réponses**)

- La solution N°1 (Mise en sens unique de la voie) a obtenu..... **28 voix soit 17%** ;
- La solution N°2 (Double sens jusqu'à l'entrée de la maison de retraite "l' Atrium", puis sens unique)..... **58 voix soit 36%** ;
- La solution N°3 (Maintien du double sens)..... **67 voix soit 42%** ;
- On a compté **8 bulletins** considérés comme nuls (autres solutions)..... **soit 5%**.

Au vu de ces résultats et après en avoir débattu, les Conseillers proposent de privilégier la 3ème solution.

Usmar DEMOUTIEZ ajoute que cette solution s'accompagne de mesures de lutte contre le stationnement interdit. Compte tenu des effets contraignants, la commission propose d'informer les riverains des dispositions arrêtées. Cette information pourrait prendre la forme d'une campagne de communication (article dans le magazine Le Seynois, distribution de flyers, spécimens P.V., etc...). Ces dispositions représentent une nécessité. Ainsi, il indique que divers points pourraient être mis en exergue, à savoir :

- l'amélioration de la situation qui résulterait des effets de la consultation des riverains ;
- la subsistance de l'insécurité
- la nécessité d'appliquer la loi.

La discussion se prolonge entre les différents participants qui apportent des commentaires sur cette proposition, à savoir :

- associer les membres de la commission à la distribution des flyers ;
- faire appel aux syndicats de propriétés pour assurer, par un affichage dans les halls d'entrées des immeubles, des dispositions arrêtées ;
- limiter l'information (compte tenu du sondage réalisé) à :
 - la distribution de flyers sur les pare-brise
 - et, à la parution de l'information dans " Le Seynois".
- d'illustrer les flyers avec des dessins (véhicules sur le trottoir...). Ce procédé facilitera la transmission des nouvelles dispositions en l'attention des lecteurs.
- préciser dans les flyers que les véhicules mal stationnés, pourront, en plus du PV, être placés en fourrière

Usmar DEMOUTIEZ souligne ensuite que parmi les commentaires figurant sur les bulletins, on peut noter celui relatif à l'usage du parking de la Maison St Georges .

Ensuite, les membres de cette commission évoquent différents points :

- portes de garages bloquées au Triton (et sa conséquence directe, le stationnement des voitures à l'extérieur de la copropriété),
- route de Fabrègas très dangereuse,
- parkings transformés en terrain de jeux pour adolescents,
- demande de création d'une aire de jeux pour les enfants.

Alain LOPEZ rappelle que le parking situé à l'extérieur de la clôture de la MAI St Georges est un espace municipal. Il est essentiellement occupé par les véhicules des riverains. Il n'est pas envisageable d'ouvrir le parking intérieur de la MAI St Georges, à l'usage des habitants du quartier.

Luc PALANGIE revient sur les aspects propres au parking de la MAI St Georges. Il apporte quelques précisions. Ainsi, il indique que de nombreuses personnes ne font pas la différence entre l'espace public et l'espace privé des communes. Pour faciliter la compréhension de la situation, il s'appuie sur l'exemple des parking d'un Espace Santé ou d'une pharmacie. Ces derniers sont des espaces privés et considérés comme tels par le public. Son caractère n'est nié par personne et il ne viendrait à l'idée de quiconque de disposer de ces lieux de manière privative et de le considérer comme un espace pouvant être mis à la disposition du public. Nos concitoyens ne sont pas tout du tout sensibles à cette approche. Ceci présente une difficulté certaine.

Sur la demande des membres de la commission, la prochaine réunion de la commission cadre de vie (circulation / stationnement / sécurité) est fixée au vendredi 17 décembre 2010, à 17 heures. Elle poursuivra ses travaux sur la mise en oeuvre des mesures liées à la circulation sur l'avenue St Georges.

Les membres de la commission abordent ensuite divers sujets.

- Déjections canines.

Michelle DUVERCHIN interpelle Alain LOPEZ sur ce thème.

Alain LOPEZ rappelle que cette question est complexe. Ces difficultés sont essentiellement liées aux comportements inciviques des propriétaires de chiens. Pour apporter un traitement véritable, il conviendrait de placer un policier derrière chaque chien (ou au moins par rue). Il rappelle que la ville a envisagé la création de lieux spécifiques réservés aux animaux. Cette solution a été abandonnée. D'autre part, il souligne que les agents du service de la Police municipale sont les seuls susceptibles d'intervenir dans ce domaine. L'amplitude horaire du service sur la journée et la semaine (24h/24 et 7j/7) ainsi que les nombreuses missions ne permettent pas de placer du personnel en nombre suffisant sur le terrain pour mener à bien cette activité de contrôle.

Usmar DEMOUTIEZ estime qu'il conviendrait de recentrer les missions de la PM, réduire son champ d'action et abandonner certaines missions accomplies par ce service à la Police Nationale.

Luc PALANGIE précise que cette situation lui semble liée à l'insuffisance des effectifs de la Police Nationale. Un grand nombre de missions a été transféré à la Police Municipale qui ne peut répondre à toutes les situations.

Usmar DEMOUTIEZ rappelle les autres problèmes soulevés depuis la 1ère réunion de la commission en date du 18 juin 2009 et qui ne sont toujours pas résolus:

- *Carrefour de Fabre à Gavet*

Alain LOPEZ souligne que cette voie est de la compétence de TPM. Son aménagement doit être traité par cette collectivité.

- *Dangerosité route de Fabrégas*

Alain LOPEZ répond que ce dossier n'est pas oublié. Il appartient à la ville de poursuivre ces efforts et acquérir les espaces nécessaires pour procéder à l'aménagement de cette voie. Ces mesures représentent des efforts financiers importants ; les crédits actuels de travaux de voirie sont consacrés à l'aménagement d'autres voies communales.

Ainsi, il précise que la réfection du "chemin Moulières à la Croix de Palun" est programmée pour le début de l'année 2011.

- *Vitesse excessive avenue P.A. Renoir*

Des missions de contrôle de vitesse sont programmées sur cette voie. Elles reprennent après une interruption liée aux opérations de vérification des normes techniques du tachymètre.

Pierre POGGI précise les conditions d'utilisation de cet appareil laser. De nombreuses demandes ne peuvent être satisfaites. Le bon déroulement des opérations de police doivent répondre à deux conditions :

- une voie sans courbe (ligne droite assez longue)
- une aire de stationnement à proximité pour arrêter les automobilistes en infraction et ce, sans danger pour les usagers et les policiers.

Michelle DUVERCHIN rapporte ses multiples actions engagées (depuis 1996) pour obtenir une limitation de la vitesse des automobilistes sur la portion de l'Avenue Renoir comprise entre le Rd Pt Sauvet et le Rd Pt du Pas du Loup par un aménagement de la voie.

Elle rappelle qu'elle est intervenue auprès de M.Gilles VINCENT, Maire de St Mandrier, Conseiller Général du canton. Celle-ci se serait traduite par la pose d'un appareil de mesure de la vitesse ; mais, elle n'en a pas la certitude.

Alain LOPEZ , Adjoint au Maire en charge du Quartier, puis **Pierre POGGI**, chef de police

Municipale, indiquent que la largeur de cette voie départementale n'autorise pas d'aménagements satisfaisants.

- *Cartographie des points accidentogènes de la commune*

Usmar DEMOUTIEZ signale que la commission avait formulé cette demande lors d'une précédente réunion de la commission. Il interroge l'Elu sur le suivi de celle-ci.

Alain LOPEZ confirme que cette proposition a été transmise au commissariat. La réduction des effectifs de ce service ne permet pas d'apporter un traitement à cette question, pour l'instant.

Jacques MARCELIN précise que la Préfecture peut communiquer une liste des lieux où se sont produits les accidents mortels.

M.POGGI se chargera d'obtenir cette liste des services de la Préfecture.

Usmar DUMOUTIEZ continue le récapitulatif des demandes de la Commission.

- *Carrefour de la Route de Fabrégas et du Chemin des 2 chênes*

La commission a souhaité la pose d'un miroir pour faciliter la visibilité au carrefour de la Route de Fabrégas et du Chemin des 2 chênes. La commission observe que cette demande n'a pas été suivi d'effet.

Pierre POGGI fait observer que ce carrefour a été aménagé ; cette dépense ne lui apparaît plus indispensable.

- *Passage protégé devant le restaurant la Toquade*

Usmar DEMOUTIEZ évoque ensuite la demande relative au déplacement du passage protégé situé devant le restaurant la Toquade.

Alain LOPEZ répond que cette demande a été intégrée dans l'ensemble de travaux prévus dans ce quartier. Il convient de patienter un peu.

- *utilité du stop sur le chemin de Mar Vivo aux 2 chênes devant l'entrée de L'IMM de Mar Vivo*

Usmar DEMOUTIEZ termine son intervention sur la présence du stop sur le chemin de Mar Vivo aux 2 chênes devant l'entrée de L'IMM de Mar Vivo et son utilité.

Ce panneau a été maintenu pour répondre à des problématiques de sécurité. Il a pour fonction essentielle de réduire la vitesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 19h30.